

Accident du travail remuneration

Par bat57, le 08/09/2009 à 09:52

Bonjour, voila mon patron ma envoyer un contrleur et la avec le traitement que je prend je dormais et je n"ai rien entendu, je suis en at, et il veut me suspendre mes indemniter complementaire de salaire svp que dois je faire.

merci.

Par Visiteur, le 08/09/2009 à 19:04

bonjour,

contacter en premier la sécurité sociale en expliquant que vous dormiez !!!

Par Cornil, le 09/09/2009 à 01:23

La sécurité Sociale n'a RIEN A VOIR dans l'histoire! Le contrôleur est mandaté par l'employeur au titre du complément de salaire qu'il verse! Il faut contacter l'organisme de contrôle par LRAR (copie à l'employeur)

Cornil: Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Les forums ne sont pas à mon avis un "SVP JURIDIQUE GRATUIT" ne méritant même pas retour, et doivent rester sur le terrain de la convivialité, ce qui implique pour moi à minima

d'accuser réception à l'internaute qui y a répondu. Qu'il sache que son intervention n'est pas tombée aux oubliettes (merci, c'est comme on le sent!). Ingénieur informaticien de profession (en préretraite)